「부가가치세법」

(제1조-제8조)

- 국 가·지 역: 룩셈부르크
- 개 정 일: 2015년 8월 1일

원문	번역문
Loi concernant la taxe sur la valeur ajoutée	부가가치세법
Chapitre Ier – Établissement de la taxe	제1절 – 세금의 결정
Section 1 – Disposition préliminaire	제1관 – 예비조항
Art. 1er Il est perçu par l'État un impôt sur le chiffre d'affaires ci-après dénommé taxe sur la valeur ajoutée, dont la structure et les modalités d'application sont arrêtées par la présente loi et ses règlements d'exécution.	제1조 국가는 다음에 나열된 수익에 대하여 부가가치세를 징수한다. 부가가치세의 구성과 적용방법은 이 법과 집행명령으로 정한다.
Section 2 – Champ d'application de la taxe	제2관 – 세금의 적용범위

Art. 2 Sont soumises à la taxe sur la valeur ajoutée: a) les livraisons de biens et les prestations de services, effectuées à titre onéreux à l'intérieur du pays par un assujetti dans le cadre de son entreprise; b) les acquisitions intracommunautaires de biens effectuées à titre onéreux à l'intérieur du pays par un assujetti dans le cadre de son entreprise ou par une personne morale non assujettie; c) les acquisitions intracommunautaires de moyens de transports neufs effectuées à titre onéreux à l'intérieur du pays par un assujetti dans le cadre de son entreprise ou par une personne morale non assujettie ou par toute autre personne non assujettie; d) les importations de biens en provenance de pays tiers.	제2조 부가가치세는 다음 각 호에 대하여 과세한다. a) 납세의무자가 사업의 일환으로 국내에서 유료로 행하는 재화의 인도 및 용역의 공급 b) 납세의무자가 사업의 일환으로 행하거나 납세의무자가 아닌 법인이 국내에서 유료로 행하는 유럽연합 내 다른 회원국 납세의무자를 통한 재화의 구입 c) 납세의무자가 사업의 일환으로 행하거나 납세의무자가 아닌 법인 또는 그 밖의 모든 인이 국내에서 유료로 행하는 유럽연합 내 다른 회원국 납세의무자를 통한 신규 교통수단의 구입 d) 제3국으로부터 재화의 수입
Art. 3 1. Est considéré comme	제3조 1. 룩셈부르크 대공국 영토는 국

intérieur du pays le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. Un règlement grand-ducal pourra déroger aux dispositions de l'alinéa qui précède soit en étendant soit en restreignant le champ d'application territorial de la taxe sur la valeur ajoutée.	내로 본다. 대공령은 부가가치세가 적용되는 영토의 범위를 확장하거나 제한함으로써 전술된 규정에 저촉될 수 있다.
2. a) Par Communauté et territoire de la Communauté on entend, au sens de la présente loi, l'ensemble des territoires des États membres tels que définis au point 2) de l'article 5 de la directive 2006/112/CE du Conseil du 28 novembre 2006 relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée.	2. a) 이 법에 따른 유럽공동체 및 유럽공동체의 영토란 2006년 11월 28일 유럽연합이사회 제2006/112/CE호 지침 제5조 제2)항에서 정의하는 회원국의 영토 전체를 의미한다.
Aux fins de l'application de la présente, les opérations effectuées en provenance ou à destination de la principauté de Monaco sont traitées comme des opérations effectuées en provenance ou à destination de la France, les opérations effectuées en provenance ou à destination de l'île de Man sont traitées comme des opérations effectuées en provenance ou à	이 법의 적용을 위해, 모나코 공국에서부터 실행되는 또는 모나코 공국을 대상으로 실행되는 활동은 프랑스에서부터 실행되는 또는 프랑스를 대상으로 실행되는 활동과 같이 다루고, 맨 섬에서부터 실행되는 또는 맨 섬을 대상으로 실행되는 활동은 영국에서부터 실행되는 또는 영국을 대상으로 실행되는 활동과 같이 다루며, 영국 통치권 지역인 아크로티리 데켈리아에서부터 실행되는 또

destination du Royaume-Uni et les opérations effectuées en provenance ou à destination des zones de souveraineté du Royaume-Uni à Akrotiri et Dhekelia sont traitées comme des opérations effectuées en provenance ou à destination de Chypre..	는 이곳을 대상으로 실행되는 활동은 키프로스에서부터 실행되는 또는 키프로스를 대상으로 실행되는 활동과 같이 다룬다.
b) Par territoire tiers et pays tiers on entend, au sens de la présente loi, tout territoire autre que ceux définis au point a).	b) 이 법에서 제3국 영토 및 제3국이라 함은 a)에서 정의하는 영토를 제외한 모든 다른 영토를 의미한다.
Section 3 – Assujetti	제3관 – 납세의무자
Art. 4	제4조
1. Est considéré comme assujetti au sens de l'article 2 quiconque accomplit d'une façon indépendante et à titre habituel des opérations relevant d'une activité économique généralement quelconque, quels que soient les buts ou les résultats de cette activité et quel qu'en soit le lieu.	1. 일반적인 경제활동에 속하는 거래를 독립적이고 일상적으로 수행하는 자는 해당 경제활동의 목표 또는 결과가 무엇이든 또한 그 장소가 어디든 제2조에 따라 납세의무자로 본다.
Y sont inclus:	다음의 납세의무자도 포함된다.
– l'assujetti qui ne réalise que des livraisons de biens ou des prestations de services exonérées dans l'État membre	– 회원국에서 감면 받은 재화의 인도 및 용역의 제공만을 해당 거래가 실행되는 것으로 보이는 영토 내에서 실행하며

sur le territoire duquel ces opérations sont réputées avoir lieu et qui n'ouvrent pas droit à déduction; – l'assujetti soumis au régime de franchise des petites entreprises prévu à l'article 57, paragraphe 1er; – l'assujetti soumis au régime d'imposition forfaitaire de l'agriculture et de la sylviculture prévu à l'article 58.	공제 대상이 아닌 납세의무자 – 제57조제1항에서 정하는 소기업의 프랜차이즈 제도에 따르는 납세의무자 – 제58조에서 정하는 농업 및 임업에 대한 일률과세 제도에 따르는 납세의무자
2. Par personne morale non assujettie au sens de la présente loi on vise celle effectuant des opérations ne rentrant pas dans le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée.	2. 이 법에서 납세의무자가 아닌 법인이란 부가가치세의 적용 대상에 포함되지 않는 활동을 실행하는 법인을 의미한다.
3. Pour l'application des dispositions de la présente loi, l'assujetti et la personne morale non assujettie sont identifiés à la taxe sur la valeur ajoutée par l'attribution d'un ou de numéros individuels. Un règlement grand–ducal précisera les situations dans lesquelles l'attribution d'un numéro d'identification a lieu ainsi que celles dans lesquelles le numéro d'identification est	3. 이 법의 조항을 적용하기 위해 납세의무자와 납세의무자가 아닌 법인은 개별번호를 부여받아 부가가치세 납부대상이 된다. 식별번호가 부여되는 경우 및 식별번호가 철회되는 경우는 대공령으로 정한다.

retiré. 4. a) Est également considéré comme assujetti toute personne qui effectue à titre occasionnel la livraison d'un moyen de transport neuf. b) Sont considérés comme moyens de transport neufs au sens de l'article 2: – les bateaux, à l'exception de ceux visés à l'article 43, paragraphe 1er, point i), d'une longueur de plus de 7,5 mètres, lorsque la livraison est effectuée dans un délai inférieur ou égal à trois mois après la première mise en service ou qu'ils ont navigué moins de 100 heures; – les aéronefs, à l'exception de ceux visés à l'article 43, paragraphe 1er, point h), dont le poids total au décollage excède 1550 kilogrammes, lorsque la livraison est effectuée dans un délai inférieur ou égal à trois mois après la première mise en service ou qu'ils ont volé moins de 40 heures; – les véhicules terrestres à moteur d'une cylindrée de	4. a) 임시로 신규 교통수단을 인도하는 모든 인 또한 납세의무자로 본다. b) 다음 각 호의 경우 제2조에 의한 신규 교통수단으로 본다. – 제43조제1항제i)호에서 정하는 선박을 제외한 길이 7.5미터 이상의 선박이 취항한지 3개월 이하의 기한 내에 인도되거나 100시간 미만을 항해하고 인도되는 경우 – 제43조제1항제h)호에서 정하는 항공기를 제외하고, 이륙총중량이 1,550킬로그램을 초과하지 않는 항공기가 취항한지 3개월 이하의 기한 내에 인도되거나 40시간 미만을 비행하고 인도되는 경우 – 배기량 48세제곱센티미터 이상 또는 출력 7.2킬로와트

plus de 48 centimètres cube ou d'une puissance de plus de 7,2 kilowatts, destinés au transport de personnes ou de marchandises, lorsque la livraison est effectuée dans un délai inférieur ou égal à six mois après la première mise en service ou qu'ils ont parcouru moins de 6000 kilomètres.	이상의 사람 또는 물품의 운반을 목적으로 하는 모터를 이용한 지상교통수단이 첫 운행으로부터 6개월 이하의 기한 내에 인도되거나 6,000킬로미터 미만을 주행하고 인도되는 경우
c) Un règlement grand-ducal fixera les conditions et les modalités d'application des dispositions prévues aux points a) et b).	c) 제a)호 및 제b)호에서 정하는 규정의 적용방법 및 조건은 대공령으로 정한다.
5. Un règlement grand-ducal pourra fixer certaines conditions qui doivent être remplies pour qu'une activité économique exercée exclusivement à l'étranger confère la qualité d'assujetti au Grand-Duché de Luxembourg. Ce règlement pourra en outre prévoir que, par dérogation au paragraphe 1er, est également considéré comme assujetti quiconque accomplit certaines opérations, autres que celles visées au paragraphe 4, non pas à titre habituel mais à titre occasionnel.	5. 국외에서만 실행되는 특정 경제활동이 룩셈부르크 대공국에서 납세의무자 자격을 부여받기 위해 만족되어야 하는 일부 조건은 대공령으로 정할 수 있다. 이 대공령은 또한 상기의 제1항 규정의 예외로, 제4항에서 정하는 활동 이외의 일부 활동을 통상적이지 않은, 즉 임시로 수행하는 사람이면 누구나 납부의무자로 보도록 정할 수 있다.

Art. 5 Par activité économique on entend toute activité tendant à la réalisation de recettes, et notamment les activités de producteur, de commerçant ou de prestataire de services, y compris les activités extractives, les activités agricoles, les activités des professions libérales et les activités comportant l'exploitation d'un bien corporel ou incorporel en vue d'en retirer des recettes ayant un caractère de permanence.	제5조 경제활동이란 수익의 발생을 목적으로 하는 모든 활동, 특히 생산자의 활동, 상인의 활동 또는 지속적 성격의 수익을 얻기 위한 유형자산 및 무형자산의 관리를 포함하는 활동, 채굴활동, 농업활동 및 자유직업활동을 포함하는 용역 제공 활동을 의미한다.
Art. 6 Par entreprise au sens de l'article 2 on entend l'ensemble des activités économiques exercées conformément à l'article 4, paragraphe 1er et à l'article 5. Un règlement grand-ducal pourra prévoir que, par dérogation à l'alinéa qui précède, certaines activités exercées par un assujetti sont considérées comme ne rentrant pas dans le cadre de son entreprise.	제6조 제2조에 따른 사업이란 제4조제1항 및 제5조에 의거하여 실행되는 경제활동 전체를 의미한다. 상기 조항에 예외 규정으로, 어떤 납세의무자가 실행하는 일부 활동이 납세의무자의 사업에 포함되지 않도록 대공령으로 정할 수 있다.

Art. 7 Toute personne morale indépendante du point de vue juridique est censée exercer son activité d'une façon indépendante.	제7조 법적으로 독립된 모든 법인은 독립적으로 그 기업활동을 실행하는 것으로 본다.
Art. 8 L'État, les communes et les autres collectivités de droit public ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités qu'ils exercent en tant qu'autorité publique, même lorsqu'à l'occasion de ces activités ils perçoivent des droits, redevances, cotisations ou rétributions.	제8조 국가, 기초자치단체 및 그 밖의 다른 공공단체는 공공기관으로서 실행하는 활동을 통해 해당 기관이 요금, 사용료, 보조금 또는 보수를 받았다고 할지라도 납세의무자로 보지 않는다.
Un règlement grand-ducal pourra déterminer: a) certaines activités pour lesquelles les collectivités de droit public, notamment en vue d'éviter des distorsions de concurrence importantes, ont la qualité d'assujetti, même si elles agissent en tant qu'autorité publique; b) certaines activités pour lesquelles, notamment en raison de leur importance économique mineure, les	다음 각 호에 관한 사항은 대공령으로 정할 수 있다. a) 공공단체가 공공기관으로서 활동한 것이라고 할지라도 중대한 경쟁질서의 위반을 피하기 위하여 납세의무자 자격으로 실행하여야 하는 일부 활동 b) 해당 활동의 경제적 중요성이 경미한 경우 공공단체가 납세의무자 자격을 가지지 않을 수 있는 일부 활동

collectivités de droit public n'ont pas la qualité d'assujetti. Ce règlement pourra également prévoir que les collectivités de droit public ne sont pas considérées comme des assujettis pour leurs activités, qui sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée en vertu des dispositions de l'article 44 ou qui sont en relation directe avec ces activités exonérées.	이 대공령은 또한 제44조 조항에 의거하여 부가가치세를 감면받은 활동 또는 이와 같이 세금을 감면받은 활동과 직접적으로 연관이 있는 활동에 대해서는 공공단체를 납세의무자로 보지 않는다고 정할 수 있다.